

Quelles sont les dates des rentrées ? (les emplois du temps détaillés vous seront remis)

➤ La Pré- rentrée (1^{ère} année) est fixée :

Lundi 28 août 2017 :

09 h 00 : pour apprentis AST – CCP – G2E

Lieu : amphi 419

13 h 00 : pour étudiants AST / ATB / B BIO

Lieu : amphi 419

➤ La Rentrée première année :

Tous les apprentis et étudiants

Mardi 5 septembre 2017 à 8h30

Lieu : amphi 419

➤ La Rentrée deuxième année :

Tous les apprentis et étudiants

Lundi 4 septembre 2017 à 8 h 30

Lieu : amphi 306

➤ La Rentrée troisième année :

Lundi 4 septembre 2017 à 13 h 30 – étudiants

Lieu : amphi 306

Lundi 11 septembre 2017 à 8 h 30 – apprentis

Lieu : amphi 306

FORMALITES ADMINISTRATIVES :

Pour les 2A : Le mercredi 6 septembre 2017 – de 8 h 00 à 10 h 00 – salle marseillaise
Pour les 3A : Le mercredi 6 septembre 2017 – de 11 h 00 à 12 h 00 – salle marseillaise
Pour les 1A : Le vendredi 8 septembre 2017 – de 8 h 15 à 10 h 15 – salle marseillaise

Présentation des associations d'étudiants pour les 1A – par les membres de bureaux

Le jeudi 14 septembre 2017 – de 13 h 30 à 16 h 30
amphi 419 – salle marseillaise

Quels sont les formalités à prévoir pour la rentrée ?

Attention, vous devez être présent le jour de la rentrée

A défaut, vous serez considéré comme démissionnaire.

Les formalités d'inscription ont lieu le mercredi 6 septembre à 8 h 15 (2A) et vendredi 8 septembre 8 h 15 (1A).

Les droits d'inscription sont à régler à ce moment-là. Leur encaissement pourra être échelonné.

Le montant des droits d'inscription est de 1 601 € et celui des droits de sécurité sociale de 217 €.

Les élèves fonctionnaires et les élèves boursiers sont exonérés de ces droits.

Pour les élèves des concours CCP et G2E, il est normal que vous ne receviez pas confirmation spécifique suite à votre admission. Le « oui-définitif » déclaré de votre part implique que votre inscription est automatique (Cf règlement CCP ou G2E).

Quels sont les documents qui vous seront remis après votre inscription administrative et le règlement des frais de scolarité ?

Vous bénéficiez des prestations étudiantes sur le campus : carte étudiant, carte campus, carte culture, ...

Pour les étudiants, une attestation de scolarité vous sera remise. Pour les apprentis, vous n'aurez pas d'attestation de scolarité, mais une attestation du CFA quand votre contrat sera signé avec votre entreprise.

Un apprenti perçoit un salaire, il ne peut percevoir une bourse sur critères sociaux.

Apprentis : que se passe-t-il si vous ne trouvez pas d'entreprise ?

Malgré tous vos efforts et notre accompagnement, si vous ne trouvez pas d'entreprise et si vous ne signez pas de contrat avant début novembre, vous ne pourrez plus suivre la scolarité à l'ENGEES. Ce point est consigné dans le règlement des études qui a été validé par le Conseil d'Administration de l'ENGEES.

Comment trouver un logement ?

Vous pouvez consulter le CROUS, les agences privées et visiter notre site internet.

Certains étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} années sont également prêts à vous accompagner ...

Vous pouvez lancer une recherche auprès d'eux.

- 3A : FI (formation initiale) : engees-fi1518@unistra.fr

FIPA (formation d'ingénieur par alternance) : engees-fipa1518@unistra.fr

- 2A : FI (formation initiale) : engees-fi1619@unistra.fr

FIPA (formation d'ingénieur par alternance) : engees-fipa1619@unistra.fr

Un tableau de colocations sera également disponible sous la rubrique rentrée du site web

PISTES POUR TROUVER UN LOGEMENT

Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

CROUS - Service du logement

1, quai du Maire Dietrich

B.P. 168 - 67004 Strasbourg cedex

Tél. : 03 88 21 28 310 - www.crous-strasbourg.fr/

Paul Appell

8 rue de Palerme 67084 Strasbourg

Cedex Tél : + 33 (0)3 88 15 54 00

E-mail : paul-appel@crous.u-strasbg.fr

Tarifs : Chambres simples 166 €

Chambres avec sanitaires 253 €

La Somme

13 rue de la Somme 67000 Strasbourg

Tél : + 33 (0)3 88 61 12 45

Tarifs : Chambres simples 181 €

Gallia

1 boulevard de la Victoire

67084 Strasbourg Cedex

Tél : + 33 (0)3 88 21 28 50

Tarifs : Chambres simples 166 €

Chambres avec sanitaires 253 €

Robertsau

14 route de la Wantzenau 67085 Strasbourg Cedex

Tél : + 33 (0)3 88 45 88 00

E-mail : cu.robertsau@crous.u-strasbg.fr

Tarifs : Chambres simples 181 €

Association Départementale d'Informations sur le Logement (ADIL) ADIL - 5, rue Hannong 67000 Strasbourg

Tél : 03 88 21 07 06

Résidence CERISE Strasbourg 5 rue Job - 67100 Strasbourg - Tél : 03 88 40 21 08 www.cerise-hotels-resorts.com

IMPORTANT - Bourses :

La gestion des bourses sur critères sociaux pour l'enseignement supérieur est dorénavant confiée au CROUS. Nous vous rappelons que les élèves fonctionnaires et apprentis ne peuvent percevoir de bourses.

Les bourses seront désormais payées mensuellement et le premier versement interviendra dès le mois de septembre pour les dossiers complets et transmis dans les délais.

Pour la rentrée 2017, votre demande est à faire dès le mois de janvier et en tout état de cause **avant le 31 mai 2017**.

Si vous ne connaissez pas encore votre établissement d'affectation (attente résultat concours), faites la demande dès maintenant en listant les établissements sollicités (4 vœux maximum). La mise à jour sera faite par votre établissement d'affectation définitif dès votre rentrée scolaire en septembre.

Comment procéder :

Connectez vous : sur le site internet du CROUS de STRASBOURG : www.crous-strasbourg.fr
ou le site : www.etudiant.gouv.fr

Puis cliquez sur : "[demande DSE \(dossier social étudiant\)](#)"

Quel est le montant de la cotisation d'assurance maladie des étudiants ?

Le montant de la cotisation d'assurance maladie des étudiants était de 215 € (2016-2017). Le montant pour 2017-2018 n'est pas encore connu. Vous n'avez pas de cotisation à payer si vous êtes titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur.

Quelques renseignements pratiques ...

Il peut faire chaud à Strasbourg, mais oui ! Mais également froid en hiver, surtout en février.

Prévoyez donc une gamme complète de vêtements !

Vous allez également sur le terrain pour de nombreuses visites. Prévoyez des chaussures de marche, des bottes, des vêtements chauds et de pluie. Un sac à dos et un sac de couchage seront également utiles pour les voyages d'études, d'intégration, ...

Où sont les étudiants de 2e année ? 3e année ?

Les étudiants de deuxième et troisième année rentrent le 4 septembre. Les étudiants de deuxième année reviennent de leur stage pratique de l'ingénierie, souvent réalisé à l'étranger. Ils soutiennent leurs oraux début septembre. Vous pourrez les croiser ... D'ailleurs le foyer sera certainement votre point de rencontre privilégié.

Quand puis-je m'adresser à l'école ?

L'école est fermée du 01 au 15 août 2017.

La Direction des études qui sera votre principale interlocutrice sera ouverte à partir du 16 août.

Les informations sont également consultables sur : engees.unistra.fr

Vous êtes étudiant étranger ?

L'école vous accueille avec les élèves et apprentis de deuxième ou troisième année le 05/09/2016

Vous devez également contacter Monsieur Didier Bellefleur : didier.bellefleur@engees.unistra.fr

ou sa collègue Madame Cathie HOERTH : cathie.hoerth@engees.unistra.fr

Comment démarrer à l'ENGEES en première année ?

Après l'accueil collectif, les différents documents nécessaires vous seront remis. Un guide de la première année vous sera transmis sous format papier. Il vous sera utile toute l'année pour consulter les syllabus de cours, les modalités de stage, ... Ce guide existe aussi pour les 2A et les 3A. Il sera disponible sur l'intranet.